

Prélèvements obligatoires en France : un niveau record en 2021

Le taux de prélèvements obligatoires dans l'Hexagone correspond au niveau le plus élevé de la zone euro et le second en Europe, rapportent « Les Échos ».

Par *Le Point.fr*

La tière de pression fiscale. Selon une étude sur [la situation fiscale française](#) publiée mardi 1^{er} novembre par [le site spécialisé Fipeco](#) et relayé par *Les Échos*, l'Hexagone est resté en tête de la zone euro sur le taux de prélèvements obligatoires, qui agrège les impôts et les cotisations sociales collectés par l'État en 2021. Ce ratio atteint 47 % du PIB, contre 46 % en Belgique, puis 43,7 % en Autriche et 43,6 % en Italie. L'Irlande (21,9 %), la Roumanie (27,3 %) ou la Bulgarie (30,7 %) arrivent loin derrière. Au sein de l'Union européenne, la France passe deuxième derrière le Danemark (48,8 %).

« En matière de pression fiscale, la France a fait des progrès et a rattrapé une partie de son retard. Mais compte tenu du point de départ, le pays reste malgré tout encore à un niveau très élevé », a indiqué François Écalle, ancien magistrat à la Cour des comptes et responsable du site spécialisé, auprès du quotidien économique. « Le taux de la zone euro est de 42,2 % pour 2021, mais l'écart est passé de 5,9 points en 2020 à 4,8 points l'an dernier », ajoute-t-il, expliquant que l'écart entre l'Allemagne (42,4 %) et la France s'est réduit, passant de 6,4 points en 2020 à 4,6 points en 2021. « Le resserrement est encore plus fort si l'on compare avec

17H09

14H25

12H10

16H42

«Notre problème de compétitivité n'a pas disparu »

Autre ombre au tableau, la compétitivité. En France, le poids des cotisations patronales (10,2 % du PIB) est supérieur à la moyenne de la zone euro (8 %) ou à celui de l'Allemagne (7,1 %). « De toute évidence, il faudrait encore un nouvel effort de baisse des prélèvements obligatoires pour corriger ces problèmes. Mais cela n'est pas possible compte tenu de la situation dégradée de nos finances publiques », déplore François Écalle. Seule solution, selon lui : « Réussir à baisser la dépense publique. »

À LIRE AUSSI

Malgré des impôts et des cotisations records, la poursuite de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) a permis de retrouver des niveaux similaires aux voisins européens. Le produit de l'IS (2,9 % du PIB) est dorénavant comparable à celui moyen en zone euro, alors qu'il était encore supérieur de 0,4 point en 2020. L'Allemagne (3,1 %) dispose même d'un produit de l'IS supérieur à celui de la France, alors que ce dernier était supérieur de 0,6 point un an auparavant.

Même évolution en matière d'impôts de production avec une baisse de 10 milliards d'euros actée l'an dernier. Ainsi, l'écart avec la zone euro se réduit et n'est plus que de 2,2 points, contre 2,8 points en 2020. En comparaison avec l'Allemagne, les impôts de production se resserrent aussi à 3,5 points de différence, contre 4,4 points auparavant. « Les écarts restent malgré tout importants, preuve que notre problème de compétitivité n'a pas disparu », avertit François Écalle.